

# Faisant fonction référent directeur départemental

## **CADRE GENERAL**

Le référent pour les directeurs participe à l'accompagnement des directrices et des directeurs d'école du département des Pyrénées-Atlantiques dans l'exercice de leurs missions (vie de l'école, relations avec les parents d'élèves, partenariat avec les collectivités, formation continue etc.). Il est placé sous l'autorité de l'ADASEN, en lien étroit avec le l'IA-DASEN.

## **LES MISSIONS DU POSTE**

1. Intervient auprès de directeurs à partir d'une feuille de route partagée, avec l'ADASEN et l'IEN de la circonscription concernée :
  - objectifs de l'intervention,
  - Modalité de travail,
  - Temporalité de l'intervention.
- 2 Participe à la formation des directeurs d'école, en particulier des néo-titulaires. Animer le groupe de tuteurs de directeurs.
- 3 Participe aux réunions de directeurs à la demande de l'IEN.
- 4 Contribue à recueillir des ressources et à les diffuser sur l'espace départemental dédié aux directeurs en lien avec le webmaster.
- 5 Favorise la mutualisation de bonnes pratiques, en particulier sur les usages du numérique en lien avec les ERUN et les CPD numérique.

## **COMPETENCES**

Le référent doit être un directeur expérimenté, disposant d'états de service reconnus. Cette fonction requiert des qualités d'organisation, d'initiative et de communication et une grande disponibilité. Des capacités à travailler en équipe, à s'intégrer à des contextes d'exercice multiples.

## **NOMINATION**

La nomination sera à titre provisoire pour l'année scolaire 2024-2025.

Le poste est implanté dans les locaux de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN 64), à PAU.

## **REMUNERATION :**

Une indemnité compensatoire sera versée.

## **MODALITES DE CANDIDATURES**

Les candidatures seront accompagnées d'un curriculum vitae I-Prof. Elles seront adressées à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale. Les dossiers seront examinés après avis de l'inspecteur de circonscription. Les candidats retenus seront convoqués à la DSDEN pour un entretien.